



En Aquitaine, nous sommes acteurs de notre santé !

Médicaments :  
ayez les bons  
réflexes !

POINT PRESSE

25 novembre 2014  
Café Opéra Bordeaux

DOSSIER DE PRESSE 2014



**Contacts Presse :**

**Agence O tempora - Tél. 05 56 81 01 11**

**Samuel Attia - samuel.attia@otempora.com - Tél. 06 63 92 63 50**

**[www.ars.aquitaine.sante.fr](http://www.ars.aquitaine.sante.fr)**



Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique



# Les médicaments ne sont pas des produits anodins

## Un incident est vite arrivé

Quelques exemples de situations appelant la vigilance :



### Paul va chez son médecin après une petite chute

A l'issue de la consultation, son médecin lui prescrit un traitement antidouleur à base de paracétamol.

**Mais ce qu'il ne sait pas**, c'est que Paul prend fréquemment du paracétamol pour soulager ses maux de tête.

Paul risque donc un surdosage et cela peut être grave (hépatite médicamenteuse).



### Bernard consulte un médecin en vacances

Pas de chance ! Bernard a une angine pour son premier jour de vacances. Le médecin qu'il consulte n'est pas son médecin traitant ; celui-ci lui prescrit, suite au test réalisé, un antibiotique.

**Mais ce qu'il ne sait pas**, c'est que Bernard prend un traitement anticoagulant. Or l'ajout d'un antibiotique déséquilibre le traitement anticoagulant avec des risques pour Bernard (hémorragie ou AVC). Le traitement de Bernard doit être mieux surveillé pour éviter une complication.

### Geneviève vient de sortir de l'hôpital suite à la pose d'une prothèse de hanche

Un traitement anticoagulant lui est prescrit pour une durée précise.

**Le problème**, c'est qu'elle a pris son traitement jusqu'à la fin de la boîte, dépassant ainsi la durée prescrite sans surveillance.

Geneviève a dû être hospitalisée à nouveau suite aux troubles digestifs causés par cette mauvaise compréhension ou information.



### Isabelle se voit prescrire un antiépileptique à sa sortie d'hôpital

Il est vendredi soir et elle se dit qu'elle ira chercher son traitement lundi chez son pharmacien.

**Mais ce qu'elle ne sait pas ou qu'elle n'a pas compris**, c'est que le traitement doit être pris dès sa sortie et sans interruption.

A cause de cette incompréhension, elle passera tout le week-end sans traitement et fera une crise d'épilepsie le lundi matin.



## Quelques règles simples pour éviter ces problèmes

Professionnels : échangeons sur les médicaments de nos patients

Les professionnels de santé ont besoin de vous.  
Soyez acteur de votre santé !

- Si vous prenez plusieurs médicaments, pensez à faire un point régulièrement avec votre médecin et votre pharmacien !
- Pour sécuriser vos traitements, les professionnels de santé ont besoin de connaître tous les médicaments que vous prenez :
  - > ceux prescrits par votre médecin traitant et par des spécialistes (ophtalmologiste, rhumatologue, etc...)
  - > ceux achetés sans ordonnance chez votre pharmacien ou sur internet

### A retenir :

Hospitalisation ou consultation, avec un généraliste ou un spécialiste, lorsque vous voyez un professionnel de santé, communiquez-lui la liste de tous vos médicaments.

### Chiffres clés

**Les événements indésirables graves liés aux médicaments en France**

- > Environ **40 %** des événements indésirables graves à l'origine d'une hospitalisation sont associés à des médicaments
- > Plus du **2/3** auraient pu être évités
- > Environ **130 000 personnes par an** hospitalisées
- > **71 %** sont survenus chez les patients âgés de plus de 65 ans

# Lancement de la campagne « Médicaments : ayez les bons réflexes ! »

Mardi 25 novembre 2014 à 15h

## Communiqué de presse

*En France, environ 40 % des événements indésirables graves à l'origine d'une hospitalisation sont associés à des médicaments, dont plus du 2/3 auraient été pu être évités.*

*Dans le cadre de la Semaine de la sécurité des patients (SSP) qui se déroulera du 24 au 28 novembre 2014, l'Agence régionale de santé d'Aquitaine, en lien avec l'Observatoire des Médicaments, Dispositifs Médicaux et Innovations Thérapeutiques (OMEDIT) d'Aquitaine, lance la campagne « Médicaments : ayez les bons réflexes ».*

*Cette campagne vise à inciter les Aquitains à devenir acteurs de leur sécurité en étant vigilants en ce qui concerne leur prise de médicaments, à mobiliser les professionnels de santé sur la coordination des soins et à faciliter le dialogue entre soignants/soignés.*

## Les événements indésirables graves associés à des médicaments (EIM) : une problématique qui touche de nombreux patients en Aquitaine

Les patients âgés et fragiles avec des prises en charge complexes dans lesquelles plusieurs professionnels interviennent sont particulièrement à risque. **71 % des EIM sont survenus chez les patients âgés de plus de 65 ans.**

Dans bien des cas, plusieurs professionnels de santé interviennent auprès du même patient : le médecin traitant, les médecins spécialistes (cardiologues, psychiatres, rhumatologues...), et lors d'une hospitalisation, les médecins hospitaliers.

Il peut s'en suivre des conséquences graves :

- des patients prenant plusieurs médicaments, sans que les professionnels de santé puissent toujours avoir une vision globale de l'ensemble des traitements ;
- un risque majoré d'iatrogénie médicamenteuse\* ;
- un taux élevé de ré-hospitalisation évitable.

## Une campagne d'information dédiée : « Médicaments : ayez les bons réflexes ! »

L'ARS Aquitaine a fait du médicament une de ses priorités, et a d'ores et déjà engagé des actions sur ce thème, en lien avec l'OMEDIT Aquitaine, et en partenariat avec les représentants des professionnels et des usagers.

La volonté en Aquitaine est de faire passer le message du **bon usage** et de la **prévention** de l'iatrogénie médicamenteuse. Plusieurs actions sont déjà engagées :

- la continuité de la prise en charge médicamenteuse dans le parcours de santé du patient ;
- la sensibilisation des patients à la nécessité de faire le point régulièrement avec leur médecin et leur pharmacien sur leur prise en charge médicamenteuse, pour une bonne compréhension de leur traitement et une réévaluation régulière ;

teuse, pour une bonne compréhension de leur traitement et une réévaluation régulière ;

- la promotion de l'ouverture d'un Dossier Pharmaceutique (DP) ;
- l'accompagnement des professionnels en vue d'améliorer la prise en charge médicamenteuse par la coordination entre les professionnels et le dialogue entre soignants et soignés.

Une campagne d'information du grand public est également programmée début 2015 dans les médias (radio, télévision) à l'échelle régionale, avec comme porte-parole M. Pierre Bellemare.

*\*L'iatrogénie médicamenteuse désigne les effets et événements indésirables pour le patient, provoqués par les médicaments. Elle regroupe des symptômes très divers depuis la simple fatigue jusqu'à l'hémorragie digestive ou la fracture de la hanche liée à une chute.*

Contacts Presse :

Agence O tempora - Tél. 05 56 81 01 11

Samuel Attia - samuel.attia@otempora.com - Tél. 06 63 92 63 50

[www.ars.aquitaine.sante.fr](http://www.ars.aquitaine.sante.fr)

p.2

## Les médicaments ne sont pas des produits anodins

Un incident est vite arrivé

p.3

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Lancement de la campagne « Médicaments : ayez les bons réflexes ! »

Mardi 25 novembre 2014 à 15h

p.5

## « Médicaments : ayez les bons réflexes ! »

Une campagne d'information et de sensibilisation dédiée en Aquitaine

p.6

## Les événements indésirables graves associés aux médicaments

p.8

## Les événements indésirables graves associés aux médicaments en Aquitaine

- Les actions déployées dans la région
- Des pistes d'actions pour l'avenir. . .

p.10

## Annexes

- Les supports de communication de la campagne grand public  
« Médicaments : ayez le bon réflexes ! »

Partenaires de la campagne régionale :



# « Médicaments : ayez les bons réflexes ! »

## Une campagne d'information et de sensibilisation dédiée en Aquitaine

*La volonté en Aquitaine est de faire passer le message du bon usage et de la prévention des évènements indésirables graves associés à la prise de médicaments.*

*L'ARS Aquitaine et ses partenaires lancent donc une vaste campagne afin d'informer et de sensibiliser les patients et les professionnels de santé.*

### Les objectifs de cette campagne :

Pour le patient, co-acteur de sa santé, et les professionnels de santé :

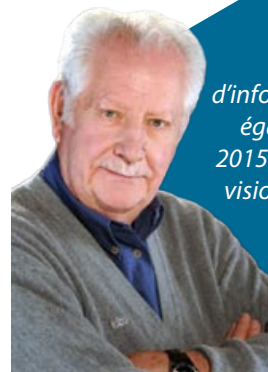
**Connaître** l'ensemble des traitements et médicaments du patient, à tout moment de son parcours de soins, afin de **garantir** la juste prescription et d'**éviter** les erreurs médicamenteuses.

**Deux axes d'action sont privilégiés :**

**Faire un point régulier avec son médecin et son pharmacien** sur sa prise de médicaments, que ceux-ci soient avec ou sans ordonnance. Faire l'état de sa situation permet de bien comprendre son traitement et d'en assurer la réévaluation.

**Ouvrir un Dossier Pharmaceutique.** Cet outil permet aux pharmaciens de connaître toutes les prises de

médicaments prescrits ou non prescrits en cours d'un patient et ainsi de mieux le conseiller tout en prévenant d'éventuels risques de contre-indication.



*Une vaste campagne d'information du grand public est également programmée début 2015 dans les médias (radio, télévision) à l'échelle régionale, avec comme porte-parole M. Pierre Bellemare.*

*Voir supports en annexe*

### Le Café Santé

C'est dans le cadre de cette semaine nationale que l'ARS Aquitaine a organisé le Café Santé du mardi 25 novembre 2014 sur le thème de « la conciliation médicamenteuse est l'affaire de tous ».

> Les débats filmés seront mis à disposition sur le site internet de l'ARS : [www.ars.aquitaine.sante.fr](http://www.ars.aquitaine.sante.fr).



### La Semaine de la sécurité des patients

*Ensemble, engageons-nous pour des soins continus entre la ville et l'hôpital*

Du 24 au 28 novembre 2014 se déroule la quatrième édition de la Semaine de sécurité des patients (SSP) organisée par le Ministère de la Santé. La SSP a pour objectif de rassembler les professionnels de santé et les patients sur des thématiques liées à la sécurité des soins et ainsi faciliter le dialogue soignants/soignés.

La SSP est désormais intégrée au Programme national pour la sécurité des patients (PNSP) dont l'une des priorités est de mettre en avant le patient en tant que co-acteur de sa sécurité.



# Les événements indésirables graves associés aux médicaments

*Malgré un recul constaté au cours des dernières années, la consommation de médicaments en France et en Aquitaine reste trop importante et a des répercussions à tout âge de la vie, mais plus particulièrement pour les populations fragiles comme les nourrissons, les jeunes enfants et les personnes âgées. Consommation de médicaments inappropriés, défauts de traitements et accidents médicamenteux peuvent être évités par une meilleure information et sensibilisation à la fois des professionnels de santé et du grand public.*

## Les événements indésirables graves associés à des médicaments

Les événements indésirables graves médicamenteux (EIM) : hémorragie, chute, perte d'autonomie, handicap temporaire... peuvent être à l'origine d'une hospitalisation, d'un prolongement de la durée de séjour ou d'un recours aux urgences.

En France, environ 2 % des séjours hospitaliers sont causés par un EIM. Ainsi 130 000 personnes par an seraient hospitalisées suite à un événement grave lié aux médicaments... L'iatrogénie médicamenteuse\* causerait plus de décès que les accidents de la route.

## 71 % des EIM sont survenus chez des patients âgés de plus de 65 ans

Les patients âgés et fragiles avec des prises en charge complexes où plusieurs professionnels interviennent sont particulièrement à risque.

À partir de 65 ans, si la consommation importante de médicaments est souvent justifiée, l'élimination de ces médicaments est plus lente, l'organisme est plus sensible et les effets indésirables sont deux fois plus fréquents et plus graves : 10 % à 20 % entraînent une hospitalisation.

20 à 30 % des chutes graves (compliquées au minimum d'une fracture) survenant chez les personnes âgées, soit plus de 10 000 par an à l'échelle nationale, pourraient être attribuables à l'usage non justifié de médicaments.

## La prise en charge médicamenteuse

La prise en charge médicamenteuse est un processus complexe autour duquel gravitent de nombreux intervenants, notamment pour le traitement des patients atteints de maladies chroniques, comme les affections cardiovasculaires, neurologiques ou psychiatriques.

Dans bien des cas, plusieurs professionnels de santé interviennent auprès du même patient : le médecin traitant, les médecins spécialistes (cardiologues, psychiatres, rhumatologues...), et lors d'une hospitalisation, les médecins hospitaliers.

Il peut s'en suivre des conséquences graves :

- des patients prenant plusieurs médicaments, sans que les professionnels de santé puissent toujours avoir une vision globale de l'ensemble des traitements ;
- un risque majoré d'iatrogénie médicamenteuse\* ;
- un taux élevé de ré-hospitalisation évitable.

## Des leviers d'action à mettre en place

Le Rapport sur la surveillance et la promotion du bon usage du médicament en France, mandaté par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé en 2013 identifie trois leviers d'intervention pour agir sur les prescriptions et les usages non conformes :

- la **connaissance** en temps réel de ce qui se prescrit, à qui, comment et pourquoi ;
- la **formation** des professionnels de santé ;
- une **information** immédiatement disponible et accessible pour les professionnels et des messages clairs à destination de la population.

La volonté de l'ARS Aquitaine et de ses partenaires est de faire passer le message du **bon usage** et de la **prévention de l'iatrogénie médicamenteuse**.

Dès qu'un patient prend plusieurs médicaments, mieux vaut faire un point avec son médecin et son pharmacien pour garantir sa sécurité.

### Les facteurs de risques

- > La **polypathologie** et la **polymédication**, qui concernent avant tout la population des 75 ans et plus
- > Un **défaut de surveillance médicale, clinique et biologique** (anticoagulants, antihypertenseurs...)
- > Des **modalités de gestion des médicaments** inadaptées aux capacités du patient
- > Les **transitions** d'un secteur sanitaire à l'autre
- > Les **changements thérapeutiques récents** (ex : les sorties d'hospitalisation...)
- > Un **événement intercurrent**, par exemple de la fièvre ou une déshydratation... qui altéreront la tolérance à un traitement de fond jusqu'alors bien supporté ou rendront le patient plus vulnérable à une la maladie sous-jacente (un EIM sur deux chez les patients âgés)

### Comment reconnaître une personne à risque d'EIM ?

Toute personne avec :

- > **au moins 2 maladies** chroniques évolutives ou une insuffisance d'organe ;
- > **au moins 10 prises** quotidiennes de médicaments incluant l'automédication ;
- > **3 psychotropes ou 2 diurétiques de la même classe ou 4 antihypertenseurs** ;
- > **des difficultés à gérer** ses médicaments ou ses maladies ;
- > **des antécédents** d'effet indésirable liés aux médicaments ;
- > **un accès aux soins limité**.

### \*Qu'est-ce que l'iatrogénie médicamenteuse ?

L'iatrogénie médicamenteuse désigne les effets et événements indésirables provoqués par les médicaments. Elle regroupe des symptômes très divers depuis la simple fatigue jusqu'à l'hémorragie digestive ou la fracture de la hanche liée à une chute.

Toutes les personnes sont potentiellement concernées par l'iatrogénie médicamenteuse mais avec l'âge, l'exposition à ce risque est plus grande, notamment chez les personnes consommant plusieurs médicaments.

Il s'agit par exemple :

- d'une erreur dans la prise d'un médicament : mauvais horaire, double dose, etc. ;
- d'une interaction entre les différents médicaments pris.

Dans la majorité des cas, les risques iatrogéniques peuvent être évités.



# Les événements indésirables graves liés aux médicaments en Aquitaine

Les études réalisées en 2012 en Aquitaine, en lien avec l'OMEDIT et l'Assurance Maladie, montrent que chez les personnes âgées de 75 ans et plus :

## La prise de médicaments est très élevée :

- > en moyenne 7 médicaments prescrits à un instant T ;
- > 27 % des personnes âgées prennent fréquemment plus de 10 médicaments et il n'est pas rare de trouver des prescriptions pouvant atteindre plus de 20 médicaments.

## La consommation de psychotropes est également importante :

- > 1 personne âgée sur 5 a un traitement anxiolytique ;
- > certaines personnes âgées prennent 3 psychotropes ou plus.

## Les actions déployées dans la région

L'ARS Aquitaine a fait du médicament une de ses priorités, et a d'ores et déjà engagé des actions sur ce thème, en lien avec OMEDIT Aquitaine, et en partenariat avec les représentations professionnelles et des usagers.

### > Le déploiement de la pratique de la conciliation médicamenteuse

La conciliation des traitements médicamenteux garantit la continuité des soins en prenant en compte les traitements en cours et habituellement pris par le patient lors de l'élaboration d'une nouvelle prescription. Elle favorise la transmission d'informations complètes et exactes entre professionnels de santé tout au long du parcours de soins d'un patient.

**Au moment de l'admission du patient à l'hôpital,** la conciliation vise à rechercher l'ensemble de ses traitements (prescrit et en automédication) via :

- un entretien avec le patient ;
- l'appel du pharmacien d'officine ;
- l'appel de son médecin traitant ;
- l'appel de ses médecins spécialistes ;
- l'accès au Dossier Pharmaceutique afin que le médecin hospitalier ait la connaissance exhaustive des traitements pris par le patient pour que la prescription médicamenteuse, en lien avec le pharmacien, soit la plus appropriée possible pour le patient.

**A la sortie du patient de l'hôpital,** la conciliation vise à faire le point entre les médicaments que le patient prenait à son admission et les médicaments qui lui sont prescrits à sa sortie :

- en expliquant au patient les modifications de traitements ;
- en informant le patient sur la bonne utilisation de l'ensemble des médicaments ;
- en informant les professionnels de ville prenant en charge le patient de ces modifications de traitements par un système d'information sécurisé.

**La collaboration entre tous les acteurs de santé et le patient lui-même est un facteur clé du succès de la conciliation médicamenteuse sur le parcours de soins du patient.**

L'OMEDIT Aquitaine, en lien avec l'ARS, a mis en place un groupe de travail régional pluri professionnel (ville/hôpital) sur la conciliation médicamenteuse en vue de promouvoir cette démarche et d'accompagner sa mise en œuvre.



## > La promotion de l'utilisation du Dossier Pharmaceutique

Le **Dossier Pharmaceutique (DP)** est un dossier informatique, créé et consulté par le pharmacien, avec l'accord du patient. Il recense les médicaments qui ont été délivrés avec ou sans ordonnance au cours des 4 derniers mois ainsi que les traitements et prises en cours. Le pharmacien peut ainsi contrôler d'éventuels risques de contre-indication et mieux conseiller le patient.

Les pharmaciens hospitaliers peuvent également, avec l'accord du patient, accéder aux données du DP. En complément, une expérimentation nationale est en cours dans certains hôpitaux, pour que les médecins urgentistes, anesthésistes et gériatres puissent avoir, toujours avec l'accord du patient, accès au DP. **Onze établissements de santé participent à cette expérimentation en Aquitaine.**

## > L'accompagnement des professionnels

Avec l'appui et l'expertise de l'OMEDIT, l'ARS met en place une politique volontariste d'accompagnement des **professionnels** afin d'améliorer la prise en charge médicamenteuse, en proposant notamment des outils et des formations.

L'objectif est de mettre à disposition des outils pour les professionnels de santé en vue de réduire les risques les plus fréquents et les plus graves comme ceux liés à l'utilisation des anticoagulants, la mauvaise utilisation des psychotropes comme les benzodiazépines et des médicaments générateurs de chutes chez les personnes âgées.

En parallèle, l'ARS a souhaité mobiliser les **EHPAD** sur le médicament en mettant à disposition de tous les professionnels qui interviennent au plus près des résidents un programme de formations gratuit pour mieux prescrire et éviter les accidents iatrogènes, sources d'hospitalisation.

La volonté est aussi de sensibiliser les **aidants proches et professionnels** comme acteurs dans l'amélioration de la prise en charge médicamenteuse.

## Comment créer son Dossier Pharmaceutique ?

La création du DP s'effectue dans n'importe quelle pharmacie de ville sur présentation de sa carte Vitale.

La démarche est gratuite et volontaire et exige l'accord du patient ou de son représentant légal.

Il est possible de demander l'édition du contenu de son DP dans n'importe quelle pharmacie pour en disposer lors de ses rendez-vous médicaux.

## Des pistes d'actions pour l'avenir...

Au delà de cette campagne d'information au grand public, ARS d'Aquitaine a pour objectif de garantir à tous les citoyens et patients des traitements médicamenteux sûrs et efficaces.

L'ARS souhaite ainsi renforcer sa mobilisation sur la sécurité des médicaments, avec la poursuite de l'implication des usagers, eux-mêmes fortement demandeurs, ainsi que des partenaires et acteurs régionaux, tous mobilisés : Assurance Maladie, Conseil régional, Ville de Bordeaux, le Collectif Interassociatif sur la Santé en Aquitaine (CISSA), la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA), les fédérations publiques et privées, tous les opérateurs (Pharmacovigilance, Pharmaco dépendance et OMEDIT), les URPS, les Ordres, les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et l'Université.

Parmi les actions proposées :

> **La signature d'une charte entre l'ARS, ses partenaires, les URPS, les conseils de l'ordre** (médecins et pharmaciens) actant la mobilisation individuelle et collective pour la sécurité de la prise en charge médicamenteuse. Cette charte favoriserait l'engagement des partenaires dans le déploiement d'actions locales et de collaboration, en lien avec les associations d'usagers.

> **Le déploiement d'un programme d'action pluriannuel en Aquitaine** intitulé « Bon usage et sécurité du médicament pour tous ». Les grands volets de ce programme seraient notamment : l'approche parcours intégrant en particulier la meilleure information du patient, la conciliation médicamenteuse et la réévaluation des traitements, le ciblage des personnes âgées, des personnes handicapées, des jeunes enfants, la santé mentale et les antibiotiques. La mise en œuvre s'appuierait sur des expérimentations par territoire.

# Supports de communication de la campagne

## Médicaments : ayez les bons réflexes !

**Médicaments : ayez les bons réflexes !**



**Faites comme moi,  
si vous prenez plusieurs  
médicaments, faites un  
point avec votre médecin  
et votre pharmacien !**

Pierre Bellemare



**D  
P**

**Demandez à votre  
pharmacien d'ouvrir  
votre dossier  
pharmaceutique,  
un outil pratique pour  
suivre vos traitements.**

En Aquitaine, nous sommes  
acteurs de notre santé !

ars **N**medit  
Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

Ministère de la Santé, des Solidarités  
et de l'Égalité des Territoires

Direction Régionale des Médicaments  
Nouvelle-Aquitaine

URPS  
Médicins  
Libéraux  
Nouvelle-Aquitaine

URPS  
Pharmaciens  
Libéraux  
Nouvelle-Aquitaine

URPS  
Infirmiers Libéraux  
Nouvelle-Aquitaine

Publication sans communication ARS Aquitaine

Affichage



**Médicaments : ayez les bons réflexes !**



**Faites comme moi, si vous prenez plusieurs médicaments, faites un point avec votre médecin et votre pharmacien !**  
Pierre Bellemare

Demandez à votre pharmacien d'ouvrir votre dossier pharmaceutique, un outil pratique pour suivre vos traitements.




En Aquitaine, nous sommes acteurs de notre santé !




**Médicaments : ayez les bons réflexes !**

**Soyez vigilants, les médicaments c'est important !**



Les médicaments ne sont pas des produits comme les autres. Il est très important pour votre santé de bien connaître, à tout moment, tous les médicaments que vous prenez. Il en va de votre santé !


**Pourquoi faire le point sur vos traitements ?**



Pour éviter le risque d'accidents liés aux médicaments (prise de médicaments qui ne vont pas ensemble, qui ne sont pas adaptés à mon état de santé...)

**Comment agir ?**

Demandez à votre pharmacien d'ouvrir votre dossier pharmaceutique (DP) ! Il permet de disposer de la liste de tous les médicaments que vous prenez. Pensez à faire régulièrement le point sur vos traitements avec votre médecin et votre pharmacien.



Réalisation : service communication ARS Aquitaine

**Flyer**



**J'ai un Dossier Pharmaceutique !**



Cette carte garantit que je dispose d'un dossier pharmaceutique (DP)\*



Avant une hospitalisation, demandez à votre pharmacien d'imprimer votre DP

\* Vous pouvez à tout moment demander la fermeture de votre DP, ou refuser d'y faire figurer certains médicaments.

**Mes professionnels de santé**

NOM / Tél : .....

NOM / Tél : .....

NOM / Tél : .....

NOM / Tél : .....

NOM / Tél : .....



**Carte Dossier Pharmaceutique**



Médicaments :  
ayez les bons  
réflexes !

DOSSIER  
DE PRESSE  
2014

**Contacts Presse :**

**Agence O tempora - Tél. 05 56 81 01 11**

**Samuel Attia - [samuel.attia@otempora.com](mailto:samuel.attia@otempora.com) - Tél. 06 63 92 63 50**

**[www.ars.aquitaine.sante.fr](http://www.ars.aquitaine.sante.fr)**